

Papon ou l'histoire d'une France honteuse - 1/2

La libération de Maurice Papon accusé pour des crimes nazis...

Maurice Papon a été libéré, au nom d'une loi à peine votée, et dont il est le premier bénéficiaire.

Le dernier symbole de la collaboration de la France au régime nazi ne connaîtra pas l'ultime deshonneur de mourir en prison..

Mais qui est au juste cet ancien fonctionnaire qui a traversé les régimes sans aucun états d'âme?

Bref historique...

Il n'est alors qu'un jeune fonctionnaire radical du ministère de l'Intérieur quand, en 1940, il prend la route de Vichy, pour rejoindre le gouvernement de collaboration. Il devient, à 32 ans, en 1942 secrétaire général de préfecture, ce qui le place au cœur des questions juives.

Le 2 juillet 1942, une lettre des SS parvient à la préfecture, demandant l'organisation d'une rafle de juifs, hommes, et femmes. Le jeune secrétaire notifiera alors pas écrit: "Il y a lieu de suivre les ordres des SS", sans se préoccuper de l'état de santé de ces-dits juifs.

Début 1943, alors que le vent tourne pour le régime collabo, Papon retourne sa veste et affirme avoir rendu des services à la Résistance, pour des cas "intéressants". Certains anciens résistants témoigneront en sa faveur à son procès. A la libération, il est donc considéré comme un résistant par une France qui a trop besoin de haut-fonctionnaires compétents pour avoir trop d'états d'âme.

Je passe sur sa carrière de 1949 à 1958 qu'il poursuit en Algérie.

C'est en 1958 qu'il accède à la prestigieuse place de Préfet de Paris. A 2 reprises, son goût pour l'autorité musclée se termine dans le sang. Le 17 octobre 1961, environ 200 algériens sont tués et jetés dans la Seine.

Le 8 février 1962, c'est une dizaine de morts qui sont recensés après le chargement de la police sur des manifestants anti-OAS, au métro Charonne. "Des matraqueurs assermentés qui figolèrent leur besogne" chantera Renaud. Il justifiera ces actes par ces paroles: "on m'avait demandé de tenir Paris"

He oui, ce caméléon politique n'a jamais exprimé de remord pour des actes dont il estime que la France entière est responsable.

En 1998, son procès lui donnera tort, et il est condamné à 10 ans de prison, bénéficiant déjà de circonstances dues à son grand âge..

Mais voilà, le 22 mars 2002, une nouvelle loi, rédigée par notre cher ancien ministre de la Santé du gouvernement Jospin, Bernard Kouchner, est votée. Elle stipule que "toute personne incarcérée pourra être bénéficiaire d'une libération conditionnelle en raison de son état de santé, physique ou mentale, rendant sa détention médicalement impossible". Pour se faire, la personne en détention doit passer devant deux experts médicaux, qui doivent rendre leur rapport au Juge de l'application des peines, à la Cour d'Appel, ainsi qu'à l'avocat du détenu. Il s'est donc trouvé 2 experts médicaux pour déclarer que Papon, certes vieux mais pas encore le pied dans la tombe, n'était pas en état de santé à poursuivre sa peine en prison.

Il est donc le premier à bénéficier de cette mise à exécution de cette loi.

Alors on crie au scandale, les victimes et survivants se sentent humiliés, oubliés, et leur blessures se réouvrent.

Mais il est à se demander d'abord pourquoi sa condamnation a eu lieu si tard? Non, on a pas voulu expressément condamner un vieillard de 88 ans, on aurait préféré l'avoir jeune. Et il semble qu'à ce moment là, la question de sa libération n'aurait pas eu lieu d'être, ou aurait été beaucoup moins épineuse, car il aurait

Papon ou l'histoire d'une France honteuse - 2/2

effectuer la majorité de sa peine.. si quelqu'un a la, ou une réponse, je serais ravie de l'avoir en commentaire..

Je pense qu'en enfermant Papon, on a voulu emprisonner un symbole, et c'est l'homme qu'on a libéré. Il faut admettre que Papon ne pouvait porter à lui seul "le poids de la honte de la République". En libérant Papon, la justice admet ce qu'aucun régime d'après guerre n'a jamais voulu reconnaître: la France est bien responsable des crimes commis par l'Etat de Vichy.

Le 9 juillet 2002, la France était déclarée coupable de la déportation de juifs de Gironde. Le tribunal administratif de Paris écrivit dans son jugement: " L'Etat républicain instauré par la constitution du 4 octobre 1958 doit assumer la totalité de l'héritage de ses prédécesseurs".

Le plus grand affront aux victimes serait d'oublier.

Tout n'est apparemment pas fini, il n'y a pas que le peuple qui s'est insurgé de sa libération! Des magistrats auraient mis en doute les avis des experts médicaux qui ont permis sa libération..L'affaire risque de rebondir de nouveau, et la justice n'a pas dit son dernier mot.

J'ai récemment lu un article sur l'impact psychologique de sa libération sur les survivants, ou les proches des victimes du régime nazi en France, et c'était assez effrayant..dépression, suicide...Alors pour toutes ces lois que la justice applique comme bon lui semble, ne pouvait-il pas y avoir une "injustice" qui n'aurait sommé toute personne? Symbole ou pas, il n'aurait pas dû sortir...